

Thèmes	Durée maximale de formation de prise en charge	Pédagogie prise en charge plafonnée à	Prise en charge forfaitaire des salaires	Prise en charge (limitée) des frais annexes
Informatisation des offices	10 j	240 €/j	Non	Non
Stages catalogue Inafon	40 h	40 €/h	Non	Oui
Stages comptabilité Inafon	84 h	40 €/h	Non	Oui
Formations à distance Inafon	36 j	200 €/j	Non	Oui
Actualisation des connaissances juridiques et secrétariat, hors Inafon	5 j	280 €/j	Non	Oui
Universités régionales	1 j	Prise en charge de la pédagogie	Non	Non
Université Chambre des notaires de Paris	1 j	Prise en charge de la pédagogie	Non	Non
Université de Lyon	5 j	40 €/h	Non	Uniquement transport